



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.



Communiqué de presse

Irish Ferries refuse d'arrêter le transport de veaux non sevrés malgré notre mise en demeure

Aujourd'hui, Irish Ferries a rejeté notre appel à agir, formulé dans une mise en demeure indiquant que le transport longue distance de veaux non sevrés entre l'Irlande et la France enfreint la législation européenne et française relative au bien-être animal.

Adressée il y a deux semaines par CIWF France, QUATRE PATTES et WELFARM, cette mise en demeure appelait la compagnie à respecter la réglementation européenne et à mettre fin à son implication dans le transport de veaux non sevrés : à bord de ses navires, des veaux non sevrés, dont certains âgés d'à peine deux semaines, ne sont pas nourris aux intervalles imposés par la loi.

Irish Ferries affirme vouloir poursuivre ce commerce inhumain et n'a pas répondu aux préoccupations qui sont au cœur de cette pratique en matière de bien-être animal.

Des veaux en souffrance

Pour la seule année 2026, plus de 160 000 veaux non sevrés ont été transportés par voie maritime depuis l'Irlande.

A leur arrivée en France, les veaux ont déjà enduré plusieurs heures de transport routier en Irlande, suivies d'environ 18 heures de traversée maritime sans être nourris. Cette situation enfreint la législation européenne et française relative au bien-être animal.

Irish Ferries, plus isolée que jamais

Irish Ferries est désormais la seule compagnie à transporter ces jeunes animaux vulnérables à bord de ses navires, après les retraits de Stena Line et de Brittany Ferries. Cette dernière a cessé ces transports en septembre, à la suite de la mobilisation sans relâche de nos organisations, de nos partenaires et de nos sympathisants.

La compagnie doit agir

Nous appelons Irish Ferries à agir, à respecter la législation européenne et française, et à faire passer le bien-être animal avant les profits.

Irish Ferries ne peut pas se soustraire à ses obligations légales et doit agir. Nous continuerons d'explorer toutes les voies de recours juridiques appropriées pour qu'elle rende des comptes.

Nikita Bachelard, responsable des Programmes chez QUATRE PATTES a déclaré : « Les veaux non sevrés ne sont pas des marchandises que l'on peut transporter sans s'en soucier. La réponse d'Irish Ferries n'est absolument pas satisfaisante concernant les conditions de transport de ces animaux à bord des navires. Nous exhortons la compagnie à donner la priorité au bien-être animal et nous l'invitons à engager le dialogue avec nos ONG. »

Stéphane Boissavy, responsable des campagnes, du plaidoyer et des affaires juridiques chez WELFARM, a déclaré : « Ces animaux vulnérables ne sont pas nourris aux intervalles imposés par la loi à bord des navires d'Irish Ferries. Cette dernière ne peut ignorer ses responsabilités légales. La compagnie doit se conformer à la législation européenne et française et cesser de faciliter des trajets qui causent des souffrances évitables. »

Yvan Savy, directeur de CIWF France, a déclaré : « Chaque année, plus de 160 000 veaux non sevrés arrivent en France, épuisés, après de longs trajets depuis l'Irlande. Des réglementations relatives à la protection animale sont en place pour empêcher cela, pourtant Irish Ferries a choisi de ne pas répondre de manière positive aux sérieuses préoccupations soulevées dans notre mise en demeure. Lorsque le bien-être de jeunes animaux vulnérables est en jeu, l'inaction est tout simplement inacceptable. »

Contacts presse

CIWF France : Laetitia Dinault, responsable communication et médias - laetitia.dinault@ciwf.fr - 06 26 07 55 43

QUATRE PATTES : Jean Mattei, chargé des relations presse - jean.mattei@quatre-pattes.org - 07 65 78 88 24

Welfarm : Stéphane Boissavy, responsable du Pôle campagnes, plaidoyer et affaires Juridiques - stephane.boissavy@welfarm.fr - 06 32 30 29 46